

RE: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

À partir de Thierry Moudiki <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Date Mar 04/02/2025 05:34

À reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com

<reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com>

Cc epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr <epargne-retraite-entreprises@gestion-

cardif.fr>; epargne-retraite-entreprises <ais.bnp.epa-ret-ent@gestion-cardif.fr>

De: Thierry Moudiki <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Envoyé: vendredi 31 janvier 2025 23:11

À: reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com < reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com >

Cc: epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr < epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr >;

epargne-retraite-entreprises <ais.bnp.epa-ret-ent@gestion-cardif.fr>

Objet: RE: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

De: Thierry Moudiki <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Envoyé: mercredi 22 janvier 2025 19:32

À: reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com < reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com >

Objet: RE: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

Combien d'années?

De : reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com <reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com>

Envoyé: mercredi 22 janvier 2025 12:21

À: thierrymoudiki@hotmail.fr <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Objet: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

Monsieur MOUDIKI,

Nous vous informons que votre réclamation est en cours de traitement par nos services, nous vous invitons à patienter.

Pour tout renseignement complémentaire, nos téléconseillers sont à votre disposition au 09 69 32 03 46 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

De: thierrymoudiki@hotmail.fr

Envoyé: mardi 21 janvier 2025 18:15

À : reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com; epargne-retraite-entreprises@gestion-

cardif.fr; comsuren54@banque-france.fr

Objet: [EXTERNAL] RE: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

EXTERNAL SENDER - EMETTEUR EXTERNE

Be cautious before opening attachments or clicking on any links. If in doubt, use 'Report Email/ReportPhishing' button or contact your CSIRT.

Soyez vigilants avant d'ouvrir les pièces jointes ou de cliquer sur les liens. En cas de doute, signalez le message via le bouton 'Report Email/ReportPhishing' ou contactez votre CSIRT.

Bonjour,

Nous tournons en rond depuis presque 1 an. Pourquoi?

Je vous ai déjà transmis tous les documents concernant le surendettement.

<u>Je suis OFFICIELLEMENT en surendettement jusqu'en 2028.</u>

comsuren54.pdf 2022-09-01-notification-refus-ARE-v2.pdf

Cordialement.

De: Thierry Moudiki <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Envoyé: mardi 14 janvier 2025 10:41

À: reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com < reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com >

Objet: RE: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

Bonjour,

Je ne fournirai pas de document supplémentaire.

J'ai déjà reçu un mail allant dans un autre sens, et j'y ai déjà répondu.

Cordialement.

De : reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com < reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com >

Envoyé: mardi 14 janvier 2025 09:03

A: thierrymoudiki@hotmail.fr <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Objet: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

Cher Monsieur MOUDIKI,

Nous accusons réception de votre demande concernant le déblocage de votre PER.

En effet, le surendettement consiste un motif valable pour débloquer votre PER. Pour effectuer votre demande, nous vous invitons à nous joindre tous les documents justificatifs présents sur le PDF consultable depuis la rubrique « Consulter mes documents/ Débloquer mon épargne » de votre espace Mon Epargne Entreprise à l'adresse mail suivante : epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr

Pour tout renseignement complémentaire, nos téléconseillers sont à votre disposition au 09 69 32 04 15 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Suite à votre mail et afin d'améliorer la qualité de service, vous allez recevoir d'ici 48 heures une enquête de satisfaction que nous vous invitons à nous retourner.

Nous vous précisons également qu'un nouvel espace en ligne est disponible, si vous ne l'avez pas encore activé, nous vous invitons à le faire depuis le lien suivant : https://monepargne.ere.bnpparibas/activer-compte

Sincères salutations,

Service Clients Bnp Paribas Epargne et Retraite Entreprises

De: thierrymoudiki@hotmail.fr

Envoyé: mercredi 18 décembre 2024 16:07

À : reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com

Cc: epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr; ais.bnp.epa-ret-ent@gestion-cardif.fr;

thierry.moudiki.perso@pm.me

Objet: [EXTERNAL] RE: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

EXTERNAL SENDER - EMETTEUR EXTERNE

Be cautious before opening attachments or clicking on any links. If in doubt, use 'Report Email/ReportPhishing' button or contact your CSIRT.

Soyez vigilants avant d'ouvrir les pièces jointes ou de cliquer sur les liens. En cas de doute, signalez le message via le bouton 'Report Email/ReportPhishing' ou contactez votre CSIRT.

Bonjour,

Nous tournons en rond depuis 10 mois. Pourquoi?

Je vous ai déjà transmis tous les documents concernant le surendettement. Par ailleurs, je n'ai plus non plus de droits à l'assurance chômage. Déjà au moins 2 conditions réunies.

"Surendettement" par décision de justice? Ceci ne relève pas de la Banque de France (déjà constaté officiellement et par écrit)? "Le tribunal": quel tribunal? **Pourquoi parler de tribunal alors que vous pouvez tout débloquer tout de suite?**

comsuren54.pdf 2022-09-01-notification-refus-ARE-v2.pdf

Cordialement.

De: reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com < reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com >

Envoyé: mercredi 18 décembre 2024 10:57

À: thierrymoudiki@hotmail.fr <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Objet: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

Cher Monsieur MOUDIKI,

Nous accusons réception de votre demande concernant le déblocage de votre épargne.

Le surendettement est en effet un cas de déblocage possible, à condition qu'un dossier ait été ouvert auprès de la banque de France. Le tribunal pourra alors ordonner la récupération de la somme de votre dispositif pour votre dossier de surendettement.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un PERE. Selon la loi française, il existe 6 cas de déblocages possibles de ce dispositif :

- -l'invalidité du titulaire (de catégorie 2 ou 3)
- -l'expiration des droits à l'assurance chômage suite à une perte involontaire d'emploi
- -surendettement validé par une décision de justice
- -le décès du conjoint ou du partenaire lié par un PACS
- -l'absence de contrat de travail ou de mandat social depuis au moins 2 ans suite à un non renouvellement

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à contacter le service dédié au PER au 09 69 32 04 15 ou par e-mail : epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr

Vous avez la possibilité d'adresser une réclamation à BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises en vous connectant sur votre espace client en ligne accessible depuis http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. Les modalités d'exercice de cette faculté, ainsi que les délais de réponse, sont rappelés avec d'autres informations dans l'onglet « NOUS CONTACTER », dans le lien « Cliquez ici pour tout savoir sur le traitement des réclamations ».

De: thierrymoudiki@hotmail.fr

Envoyé: mercredi 04 décembre 2024 21:30

À : ais.bnp.epa-ret-ent@gestion-cardif.fr; reclamation.epargnesalariale@support-client-

ere.bnpparibas.com; epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr

Cc: comsuren54@banque-france.fr; service.mediation@medeis.amf-france.org;

thierry.moudiki.perso@pm.me

Objet: [EXTERNAL] RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

EXTERNAL SENDER - EMETTEUR EXTERNE

Be cautious before opening attachments or clicking on any links. If in doubt, use 'Report

Email/ReportPhishing' button or contact your CSIRT.

Soyez vigilants avant d'ouvrir les pièces jointes ou de cliquer sur les liens. En cas de doute, signalez le message via le bouton 'Report Email/ReportPhishing' ou contactez votre CSIRT.

De: Thierry Moudiki <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Envoyé: samedi 30 novembre 2024 08:18

À: epargne-retraite-entreprises <ais.bnp.epa-ret-ent@gestion-cardif.fr>; reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com

<reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com>; epargne-retraiteentreprises@gestion-cardif.fr <epargne-retraite-entreprises@gestion-cardif.fr>

Cc: NANCY 0583 COMSUREN54 (Unité de travail) <comsuren54@banque-france.fr>; service.mediation@medeis.amf-france.org <service.mediation@medeis.amf-france.org>; Thierry.Moudiki.Perso <Thierry.moudiki.perso@pm.me>

Objet: RE: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

Bonjour,

La 2e condition n'est pas indiquée sur le site. Il n'y a pas le "ET", et il me semble bien que c'est un "OU" exclusif. Est-ce que vous vous moquez de moi depuis 9 mois, et insinueriez que je ne saurais pas lire? Où se trouve la 2e règle (inclusive) dont vous parlez sur le site? (https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/profiter-epargne/cas-deblocage-anticipe) Il est indiqué "Expiration des droits du salarié à l'assurance chômage". Est-ce qu'on peut, logiquement, être dans une des 2 ou 3 de ces conditions à la fois?

Pour votre gouverne, il n'y a pas et il n'y aura pas de document plus récent de France Travail. J'ai obtenu un autre retrait avec ce même document que vous semblez rejetez (mais sans raison). Pourquoi il n'y a pas et il n'y aura pas de document plus récent de France Travail? Parce que quand on touche déjà l'ASS, l'Allocation de Solidarité Spécifique (je vous recommande de faire votre travail et de vérifier ce que c'est exactement; même pas la moitié d'un SMIC), c'est que les droits à l'ARE ont bien expiré depuis un moment. Pas de nouveau document de France Travail donc, vu qu'il faut à chaque fois répéter et dire les choses 10000 fois.

Et est-ce que le surendettement entre dans ces critères? Parce que j'y suis déjà, et je ne peux déjà pas emprunter. Pourquoi la première demande n'a-t-elle pas été acceptée sur la base de ce critère (surendettement, vu qu'il faut tout répéter 10000 fois), et ai-je dû passer par la même procédure une 2e fois en novembre?

Est-ce qu'il faut déposer une plainte en justice pour mettre fin à cette farce qui dure maintenant depuis 9 mois, pour retirer seulement 2800€? Que se passe-t-il réellement?

Cordialement,

T. Moudiki

De: epargne-retraite-entreprises <ais.bnp.epa-ret-ent@gestion-cardif.fr>

Envoyé: vendredi 29 novembre 2024 15:19 À: Thierry Moudiki <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Objet: Re: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

Bonjour,

Nous faisons suite à votre demande de déblocage anticipé de votre contrat d'épargne-retraite et nous souhaitons vous apporter les précisions suivantes.

Nous accusons réception de vos documents. Toutefois, nous vous informons que le refus de rechargement n'est pas conforme, car il date de plus de deux ans et est expiré.

Concernant les deux autres documents, nous ne pouvons pas les ouvrir. Nous vous remercions de bien vouloir nous les retransmettre dans un autre format.

Nous vous informons que la demande de rachat exceptionnel fin droit de chômage peut être acceptée quand l'assuré remplit ces deux conditions :

- Avoir expiré ses droits aux allocations chômage (l'assuré a épuisé ses droits à l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)) ET
- Avoir perdu involontairement son emploi = l'un des cas identifiés par la réglementation d'assurance chômage (licenciement, terme ou rupture à l'initiative de l'employeur de CDD, licenciement pour cause économique, rupture conventionnelle).

Si vous remplissez ces conditions, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre les justificatifs nécessaires à la constitution du dossier :

- Une demande écrite et signée par vos soins, en précisant le motif du rachat ;
- Une attestation indiquant la nature de la rupture de votre contrat de travail (par exemple l'attestation de l'employeur destinée au Pôle emploi). En effet, cette attestation doit justifier qu'il s'agit d'une rupture indépendante de votre volonté (licenciement, fin de CDD) ;
- L'attestation de Pôle emploi datant de moins de 2 ans précisant spécifiquement que vous ne bénéficiez plus d'allocations du régime d'assurance chômage pour cause de fin de droits. En effet, le justificatif conforme doit mentionner que vous êtes « en fin de droit » ou que « vos droits ont été intégralement versés.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Cordialement,

Direction Service Clients

From: epargne-retraite-entreprises <ais.bnp.epa-ret-ent@gestion-cardif.fr>

Sent: Monday, November 25, 2024 4:04 PM **To:** Thierry Moudiki <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Subject: QB-336353: Réception de votre demande du 22/11/2024

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu votre email du 22/11/2024 qui retient toute notre attention.

Votre dossier est enregistré sous la référence QB-336353.

Notre Service Réclamations s'engage à vous répondre par email sous 30 jours.

Nous vous remercions de rappeler systématiquement la référence de votre dossier pour tous vos prochains échanges.

Si notre réponse ne vous convenait pas, vous pourriez nous recontacter aux mêmes coordonnées ou bien vous adresser à la Médiation de l'Assurance :

• sur internet www.mediation-assurance.org,

Ou

• par courrier à l'adresse suivante :

Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09.

Vous pourrez également contacter la Médiation de l'Assurance si vous ne recevez pas de réponse dans les 2 mois suivant l'envoi de votre première réclamation écrite.

Soyez assuré de notre volonté de vous offrir un service à la hauteur de vos attentes.

Veuillez recevoir, cher Monsieur, nos sincères salutations.

Direction Service Clients

From: Thierry Moudiki <thierrymoudiki@hotmail.fr>

Sent: Friday, November 22, 2024 4:43 PM

 $\textbf{To:} \ reclamation.epargnesal a riale@support-client-ere.bnpp aribas.com$

<reclamation.epargnesalariale@support-client-ere.bnpparibas.com>;

group_assurance_reclamations_epargne@bnpparibas.com

<group_assurance_reclamations_epargne@bnpparibas.com>; epargne-retraite-

entreprises <ais.bnp.epa-ret-ent@gestion-cardif.fr>

Cc: NANCY 0583 COMSUREN54 (Unité de travail) < comsuren54@banque-france.fr>;

063sandra.caillet@francetravail.net < 063sandra.caillet@francetravail.net >;

063guillaume.camponovo@francetravail.net

<063guillaume.camponovo@francetravail.net>

Subject: [External] Retrait anticipé épargne retraite

External email. Inspect before opening any links or attachments.

Bonjour,

Je souhaite retirer mon épargne de façon anticipée depuis 9 mois, mais je rencontre un nombre conséquent de difficultés. Je mets ici en copie mes interlocuteurs Pole Emploi et Banque de France. Aujourd'hui sur le site, il est marqué:

"Information: opération de remboursement en ligne Les caractéristiques ou l'état de certains de vos dispositifs ne permettent pas de réaliser des remboursements:".

Que signifie cette phrase **précisément**?

• Je suis en situation de surendettement, vous pouvez le vérifier (pour la 2e fois, mais vu que ce n'est pas passé la 1ère fois, j'essaie une 2e méthode).

- J'ai des revenus occasionnels (de toute façon insuffisants pour pouvoir en vivre décemment), et déclarés à l'URSSAF (voir pièce jointes)
- Je suis en situation de fins de droits à l'assurance chômage (voir pièce jointes, c'est la 2e condition de retrait) depuis un assez long moment.

Vu que la première condition (surendettement) n'a pas suffi (et que j'y suis encore pour la 2e fois), pourriez-vous examiner la deuxième (je demande poliment mais...)? **Et si non, pour quelle raison?**

Cordialement.

T. Moudiki 203 Avenue du Général Leclerc 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

2022-09-01-notification-refus-ARE.pdf 2024-03-25-FInInscription.pdf

Déclaration Septembre 2024.pdf

This message is for the designated recipient only and may contain privileged, proprietary, or otherwise private information. If you have received it in error, please notify the sender immediately and delete the original. Any other use of the email by you is prohibited.

This message and any attachments (the "message") is intended solely for the intended addressees and is confidential.

If you receive this message in error,or are not the intended recipient(s), please delete it and any copies from your systems and immediately notify the sender. Any unauthorized view, use that does not comply with its purpose, dissemination or disclosure, either whole or partial, is prohibited. Since the internet cannot guarantee the integrity of this message which may not be reliable, BNP PARIBAS (and its subsidiaries) shall not be liable for the message if modified, changed or falsified. Do not print this message unless it is necessary, consider the environment.

Ce message et toutes les pieces jointes (ci-apres le "message") sont etablis a l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destine, merci de le detruire ainsi que toute copie de votre systeme et d'en avertir immediatement l'expediteur. Toute lecture non autorisee, toute utilisation de ce message qui n'est pas conforme a sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite. L'Internet ne permettant pas d'assurer l'integrite de ce message electronique susceptible d'alteration, BNP Paribas (et ses filiales) decline(nt) toute responsabilite au titre de ce message dans l'hypothese ou il aurait ete modifie, deforme ou falsifie.

N'imprimez ce message que si necessaire, pensez a l'environnement.

Suite à votre mail et afin d'améliorer la qualité de service, vous allez recevoir d'ici 48 heures une enquête de satisfaction que nous vous invitons à nous retourner.

Nous vous précisons également qu'un nouvel espace en ligne est disponible, si vous ne l'avez pas encore activé, nous vous invitons à le faire depuis le lien suivant : https://monepargne.ere.bnpparibas/activer-compte

Sincères salutations,

Service Clients Bnp Paribas Epargne et Retraite Entreprises